

NATURE

Le Gala Sports Québec est coordonné par la Corporation **SPORTSQUÉBEC**; réalisé annuellement, il soutient la promotion de l'excellence sportive en reconnaissant les performances exceptionnelles des athlètes, fédérations, artisans et événements du sport fédéré dans les catégories au programme.

OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par le Gala Sports Québec sont les suivants :

- Honorer officiellement les meilleurs représentants du sport fédéré au Québec;
- Promouvoir l'excellence sportive québécoise;
- Regrouper les représentants du sport fédéré québécois, la communauté d'affaires et le public.

PROCÉDURES DE CANDIDATURE

Chaque fédération sportive membre de SPORTSQUÉBEC peut présenter des candidatures pour chacun des sports reconnus qu'elle régit, pourvu que ce sport soit également régi par une association canadienne ou internationale.

Chaque fédération doit déposer à SPORTSQUÉBEC une copie électronique de chacun des dossiers de candidature soumis. Seuls les dossiers complets seront considérés; la fédération a l'obligation de fournir tous les renseignements demandés.

CATÉGORIES

Chaque fédération sportive peut présenter une seule candidature pour chacune des catégories, par discipline. Chaque candidature est considérée comme correspondant au plus haut niveau d'excellence dans ce sport (discipline) dans sa catégorie.

Catégories	Sports admissibles
Officiel-le niveaux québécois et canadien	Individuel et collectif
Officiel-le niveau international	Individuel et collectif
Action bénévole nationale / Dollard-Morin	Individuel et collectif
Événement canadien	Individuel et collectif
Événement international	Individuel et collectif
Fédération sportive de l'année	Individuel et collectif
Hommage Jacques-Beauchamp	Individuel et collectif
Athlète féminine niveau international	Individuel
Athlète masculin niveau international	Individuel
Athlète féminine niveau canadien	Individuel
Athlète masculin niveau canadien	Individuel

Athlète féminine niveau québécois	Individuel
Athlète masculin niveau québécois	Individuel
Partenaire-s	Individuel
Entraîneur-e-s en sport individuel	Individuel
Athlète en sport collectif niveau international	Collectif
Athlète en sport collectif, niveau canadien	Collectif
Athlète en sport collectif, niveau québécois	Collectif
Équipe de l'année	Collectif
Entraîneur-e-s en sport collectif	Collectif

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Tout candidat doit être membre de la fédération sportive québécoise soumettant la candidature.
2. Tout candidat doit être inscrit comme provenant du Québec auprès de son association canadienne.
3. Tout candidat doit être citoyen canadien ou immigrant reçu.
4. Tout candidat doit être originaire du Québec ou résident du Québec.
5. À l'exception des candidats de la catégorie *Hommage Jacques-Beauchamp*, les candidatures proviennent exclusivement des fédérations sportives membres de **SPORTSQUÉBEC**.
6. Les performances et motifs justifiant la candidature doivent avoir été réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, à l'exclusion des performances réalisées aux Jeux olympiques et paralympiques de Beijing 2022 qui ont été traitées au Gala l'an dernier.
7. Toutes les candidatures devront être déposées le mardi **14 février 2023**.

DÉFINITION DES CATÉGORIES

Le Gala **SPORTSQUÉBEC** honore les catégories suivantes :

ATHLÈTE FÉMININE NIVEAU INTERNATIONAL

Dans un sport individuel, toute athlète qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport).

ATHLÈTE FÉMININE NIVEAU CANADIEN

Dans un sport individuel, toute athlète qui s'illustre et participe régulièrement dans des compétitions de niveau national et occasionnellement de niveau international, excluant les athlètes ayant pris part aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport.

ATHLÈTE FÉMININE NIVEAU QUÉBÉCOIS

Dans un sport individuel, toute athlète qui participe régulièrement à des compétitions de niveau provincial et occasionnellement de niveau national et qui s'y illustre.

ATHLÈTE MASCULIN NIVEAU INTERNATIONAL

Dans un sport individuel, tout athlète qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport).

ATHLÈTE MASCULIN NIVEAU CANADIEN

Dans un sport individuel, tout athlète qui s'illustre et participe régulièrement dans des compétitions de niveau national et occasionnellement de niveau international, excluant les athlètes ayant pris part aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport.

ATHLÈTE MASCULIN NIVEAU QUÉBÉCOIS

Dans un sport individuel, tout athlète qui participe régulièrement à des compétitions de niveau provincial et occasionnellement de niveau national et qui s'y illustre.

PARTENAIRE-S DE L'ANNÉE

Dans un sport individuel, un ou des athlètes, homme ou femme, pratiquant et s'illustrant dans une épreuve reposant sur plus d'une personne (double, relais, couple, etc.) dans des compétitions de niveaux québécois, canadien ou international.

ATHLÈTE EN SPORT COLLECTIF NIVEAU QUÉBÉCOIS

Dans un sport collectif, tout athlète masculin ou féminin qui participe régulièrement à des compétitions de niveau provincial et occasionnellement de niveau national et qui s'y illustre.

ATHLÈTE EN SPORT COLLECTIF NIVEAU CANADIEN

Dans un sport collectif, tout athlète masculin ou féminin qui s'illustre et participe régulièrement dans des compétitions de niveau national et occasionnellement de niveau international, excluant les athlètes ayant pris part aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport.

ATHLÈTE EN SPORT COLLECTIF NIVEAU INTERNATIONAL

Dans un sport collectif, tout athlète masculin ou féminin qui s'illustre et participe régulièrement à des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux

olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Jeux parapanaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport).

ÉQUIPE DE L'ANNÉE

Dans un sport collectif, regroupement permanent (équipe régulière) d'athlètes masculins ou féminins compétitionnant ensemble en tout temps dans un circuit organisé aux niveaux québécois, canadien ou international OU sélection d'athlètes masculins ou féminins par la fédération québécoise, compétitionnant aux niveaux québécois, canadien ou international.

ENTRAÎNEUR-E-S EN SPORT INDIVIDUEL

Personne ou groupe de personnes reconnu pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement, le développement et la performance d'athlètes en sport individuel et dont la contribution sur son sport au Québec est remarquable; les candidats doivent obligatoirement détenir une certification officielle du Programme national de certification des entraîneurs (P.N.C.E.).

ENTRAÎNEUR-E-S EN SPORT COLLECTIF

Personne ou groupe de personnes reconnu pour sa compétence et ses interventions dans l'entraînement, le développement et la performance d'équipes en sports collectifs et dont la contribution sur son sport au Québec est remarquable; les candidats doivent obligatoirement détenir une certification officielle du Programme national de certification des entraîneurs (P.N.C.E.).

OFFICIEL NIVEAUX QUÉBÉCOIS ET CANADIEN

Personne reconnue pour sa compétence dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions de niveaux québécois et canadien (sont automatiquement exclues de cette catégorie les personnes agissant comme officiels aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades et à la compétition du plus haut niveau dans son sport depuis les 10 dernières années).

OFFICIEL NIVEAU INTERNATIONAL

Personne reconnue pour sa compétence dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions de niveau international (sont automatiquement inclus dans cette catégorie les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains, les Universiades et la compétition du plus haut niveau dans son sport).

ACTION BÉNÉVOLE NATIONALE (DOLLARD-MORIN)

Personne ayant apporté au cours de l'année une contribution bénévole exceptionnelle à la promotion et au développement de son sport; sont également prises en compte dans cette catégorie les réalisations en carrière de la personne. Depuis 2002, suite à une entente en ce sens avec le Secrétariat au Loisir et au Sport, la personne honorée dans cette catégorie lors du Gala précédant les remises du Prix Dollard-Morin est également lauréate de la catégorie Action nationale en sport / Prix Dollard-Morin (Personne reconnue

pour l'excellence de son engagement bénévole et parce que ses actions bénévoles menées au sein d'organismes ont une portée provinciale, nationale ou internationale).

ÉVÉNEMENT CANADIEN

Tout événement sanctionné unisport ou multisports, de niveau interprovincial ou canadien, réalisé au Québec.

ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL

Tout événement unisport ou multisports de niveau international, sanctionné au niveau international et réalisé au Québec.

FÉDÉRATION SPORTIVE DE L'ANNÉE

Fédération sportive québécoise membre de **SPORTSQUÉBEC** ayant contribué de façon remarquable à la promotion et au développement du ou des sports qu'elle régit.

HOMMAGE JACQUES-BEAUCHAMP

Chaque fédération membre est invitée à soumettre à **SPORTSQUÉBEC** une proposition à titre d'hommage spécial, si elle le juge à propos; cette proposition sera soumise au conseil d'administration de **SPORTSQUÉBEC**. Cette catégorie souligne une performance ou une contribution exceptionnelle dans le monde du sport, réalisée par un Québécois ou un groupe de Québécois et non couverte par les catégories existantes. Le conseil d'administration, s'il le juge à propos, se réserve le droit d'ajouter des propositions à celles provenant des fédérations sportives. Le conseil d'administration peut, s'il le juge opportun, décerner plus d'un hommage.

COMITÉ DE SÉLECTION

- **SPORTSQUÉBEC** forme un comité de sélection composé d'un maximum de neuf (9) personnes votantes reconnues pour leurs compétences en sport. Les représentants des fédérations membres, bénévoles ou employés, ne peuvent pas en faire partie;
- Le comité peut, s'il le juge à propos, demander un complément d'information sur les candidatures reçues.
- Le comité sera présidé et animé par un administrateur de **SPORTSQUÉBEC**, membre non-votant.
- Le quorum, à toute rencontre concernant la sélection des lauréats, est de 5 membres votants.
- Les décisions du comité sont prises à la majorité des membres présents.
- Un permanent de **SPORTSQUÉBEC** agira comme personne-ressource auprès du comité.

MÉCANISMES DE SÉLECTION

- Après réception à **SPORTSQUÉBEC**, les dossiers de candidature sont expédiés aux membres du comité de sélection pour fins d'analyse.

- Le comité se réserve le droit, sur réception de la liste des candidats, d'identifier des candidatures absentes qui mériteraient analyse; les fédérations concernées sont avisées et disposeront d'un court délai pour présenter le dossier si elles le jugent opportun.
- Dans les 15 jours ouvrables suivants, la réception des dossiers, le Comité devra procéder à l'identification des finalistes et des lauréats pour chacune des catégories sous sa responsabilité.
- Entre 3 et 5 finalistes seront désignés par catégorie, sauf exception déterminée par le comité de sélection après analyse des dossiers.
- Le Comité procédera à la désignation d'un seul lauréat par catégorie, sauf exception entérinée par le conseil d'administration.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Seront retenues au titre de lauréats dans chacune des catégories les candidatures reposant sur une réalisation sportive exceptionnelle et transcendante, contribuant ainsi au rayonnement et à l'épanouissement du sport;

Les principaux critères de sélection sont les suivants :

1. Accomplissement sportif
 - a. Qualité de la performance;
 - b. Progression dans la période évaluée;
 - c. Classement ou rendement.
2. Concurrence
 - a. Envergure de l'événement;
 - b. Niveau;
 - c. Qualité et nombre des adversaires ou concurrents;
 - d. Rayonnement.

ÉCHÉANCIER – 50^E GALA SPORTS QUÉBEC 2023

Date	Étape
Vendredi, 13 janvier 2023	Envoi des formulaires de candidatures
Mardi 14 février 2023	Date limite pour le dépôt des candidatures
Mardi 17 février 2023	Identification des candidatures manquantes par le comité de sélection
Mardi 23 février 2023	Date limite pour le dépôt des candidatures manquantes
13 au 15 mars 2023	Rencontre du comité de sélection
10 avril 2023	Dévoilement des finalistes sur les réseaux sociaux
11 mai 2023	Gala Sports Québec et dévoilement des gagnants et gagnantes